

# AEC

L'Association des Etats de la Caraïbe

La Convention créant l'AEC a été signée le 24 juillet 1994 à Carthagène, Colombie, dans le but de promouvoir la consultation, la coopération et l'action concertée entre tous les pays de la Caraïbe. Elle compte 25 Etats Membres et trois Membres Associés. Huit autres pays non-indépendants de la Caraïbe sont éligibles à l'adhésion en tant que membres associés.

Membres. Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Belize, la Colombie, le Costa Rica, Cuba, la Dominique, la Grenade, le Guatemala, le Guyana, Haïti, le Honduras, la Jamaïque, le Mexique, le Nicaragua, le Panama, la République dominicaine, Sainte-Lucie, Saint-Christophe et Névis, Saint-Vincent et les Grenadines, le Salvador, le Surinam, Trinité-et-Tobago, le Venezuela.

Membres Associés. Aruba, la France (au titre de la Guyane, de la Guadeloupe et de la Martinique) et les Antilles néerlandaises.

Le Secrétariat de la CARICOM, le Système économique latinoaméricain (SELA), le Système d'intégration centraméricaine (SICA) et le Secrétariat permanent de l'Accord général sur l'Intégration économique centraméricaine (SIECA) ont été déclarés Observateurs fondateurs de l'AEC en 1996. La Commission économique pour l'Amérique latine et la Caraïbe des Nations Unies (CEPALC) et l'Organisation touristique de la Caraïbe (CTO) ont été admises en tant qu'observateurs fondateurs en 2000 et 2001 respectivement.

Fonctions. Les objectifs de l'AEC sont précisés dans la Convention et basés sur les aspects suivants : renforcement du processus régional de coopération et d'intégration afin de créer un espace économique élargi dans la région ; préservation de l'intégrité environnementale de la mer des Caraïbes qui est considérée le patrimoine commun des peuples de la région ; et promotion du développement durable de la Grande Caraïbe. Ses secteurs prioritaires actuels sont le commerce, le transport, le tourisme durable et les catastrophes naturelles.

Organisation. Les principaux organes de l'Association sont le Conseil des ministres et le Secrétariat. Il existe des Comités spéciaux sur : le Développement du Commerce et les Relations économiques extérieures ; le Tourisme durable ; le Transport ; les Catastrophes naturelles ; le Budget et l'Administration. Par ailleurs, un Conseil des Représentants Nationaux du Fonds spécial est chargé du suivi des efforts de mobilisation de ressources et du développement des projets.

Membres (juin 2003) : 25 Etats

La France est membre associé pour la Guyane française, la Guadeloupe et la Martinique

Secrétariat : Port of Spain (Trinité-et-Tobago)

<http://www.acs-aec.org>

Source : Association des Etats de la Caraïbe